

INDEX  
DU  
CENT ET UNIÈME VOLUME

4-5 ELIZABETH II, A.D. 1956-1957

---

ABRÉVIATIONS

1re—Signifie la première fois.

2e—Signifie la deuxième fois.

3e—Signifie la troisième fois.

---

A

**Adresse:**

A Son Excellence le Gouverneur général, au sujet du discours du Trône, 10.

Accusé de réception de Son Excellence le Gouverneur général, au sujet du discours du Trône, 16.

(Voir aussi-Discours du Trône).

**Ajournement prolongé du Sénat:**

Résolution concernant 1', 13.

**Arrêtés ministériels, documents, etc., déposés sur la Table,**

(Voir Rapports, etc. déposés sur la Table).

B

**Bill pro forma:**

(Voir: Chemins de fer).

**Bills. Données générales concernant certains:**

Intérêt public—

Règles suspendues concernant 1', 6.

Pro forma:

Chemins de fer. Loi concernant les—

Présenté et lu la première fois, 3.

Sanction royale, 12.

**Bois. L'honorable Charles-Henri:**

Certificat des nomination au Sénat, 16. Présentation, 18.

Serment d'allégeance, 18. Déclaration de qualité foncière, 18. Bref, 18.